

---

Dans le cadre de la Planification de l'emploi, les femmes sont encouragées à choisir parmi toute la gamme des catégories professionnelles celle dans laquelle elles souhaitent recevoir une formation. Des cours d'orientation vers divers métiers sont offerts aux femmes, y compris des cours de courte durée tels que l'Initiation aux occupations non traditionnelles de même que des programmes plus exhaustifs couvrant plusieurs métiers et visant à familiariser les stagiaires avec les outils de chacun. De plus, les femmes défavorisées sur le plan de l'emploi peuvent être admissibles à des cours de langue.

La Planification de l'emploi comporte six éléments, dont trois sont particulièrement susceptibles d'être utiles aux entreprises, aux travailleurs et aux collectivités dans le contexte du passage au libre-échange : Acquisition de compétences, Pénuries de main-d'œuvre et Développement des collectivités.

- Acquisition de compétences aide les employeurs à offrir une nouvelle formation aux travailleurs et travailleuses dont l'emploi est menacé par les changements technologiques. Des modifications seront également apportées au programme dans le but d'aider les nouvelles entreprises et celles qui prennent de l'expansion à recruter et à former des travailleurs et des travailleuses.

- Pénuries de main-d'œuvre assure la formation de travailleurs et de travailleuses dans les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre afin d'atténuer les goulets d'étranglement qui pourraient empêcher les entreprises de tirer parti des possibilités offertes par le libre-échange. Les métiers dits « masculins » peuvent être désignés comme étant en situation de pénurie afin de contribuer à satisfaire à la demande de femmes qualifiées de la part d'employeurs désireux d'atteindre les objectifs de leurs plans d'équité en matière d'emploi.
- Développement des collectivités vient en aide aux collectivités frappées par une récession ou par la fermeture d'usines, à celles où le chômage est un problème chronique et à celles dont l'économie est en perte de vitesse. Le programme vise à répondre aux besoins de la collectivité en accueillant les propositions que la Chambre de commerce, les groupements communautaires, les organisations féminines et les particuliers lui soumettent par l'intermédiaire de leur Comité de développement de la collectivité. La formule utilisée est caractérisée par la souplesse et la coopération et a pour but de renforcer les atouts de la collectivité et d'appuyer le secteur privé en mettant l'accent sur l'esprit d'entreprise et l'adaptation de la main-d'œuvre.